



## **NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS POUR LA MISE EN PLACE D'UN PAI**

Lycée Leconte De Lisle

**Infirmierie**

Affaire suivie par

Anne-Laure CAZAL

Téléphone

02 62 94 79 37

Fax

02 62 94 79 21

Courriel

anne-laure.cazal@ac-  
reunion.fr

3, Allée des étudiants

BP 40037

97491 Sainte-Clotilde  
Cédex

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour votre enfant à la rentrée.

Le PAI est un document permettant aux élèves atteints de pathologie chronique, d'allergie ou d'intolérance alimentaire, de pouvoir bénéficier de leurs traitements, de leurs régimes alimentaires et d'aménagements au sein de l'établissement dans lequel ils sont scolarisés.

A cet effet et afin de nous permettre d'accéder au mieux à votre demande, nous vous remercions de bien vouloir adopter la démarche suivante :

- Informer l'Infirmière scolaire de votre souhait de mise en place d'un PAI dès la rentrée ou lors des inscriptions

- récupérer le document de demande de PAI avec l'infirmière, le faire compléter par votre médecin traitant ou votre médecin spécialiste et le remettre ensuite à l'infirmière avec les documents médicaux (ordonnance et médicaments, bilans médicaux).

Une fois en possession de ces documents l'infirmière transmettra le tout au médecin scolaire pour que le PAI soit validé par celui-ci.

Pour plus de renseignements ou pour prendre rendez-vous avec le médecin scolaire ou vous pouvez contacter le Centre Médico-Scolaire (4 rue Indiana 97490 Sainte-Clotilde) au : 0262219397.

L'Infirmière

Madame Anne-Laure CAZAL